

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Le Ministre d'Etat

Le 24 mars 2009

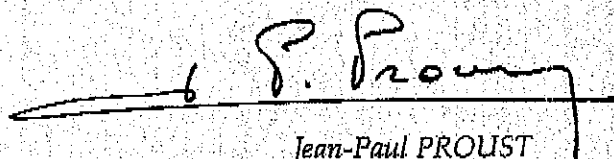
Monsieur le Secrétaire Général,

Comme suite à ma lettre en date du 20 mars dernier, je tiens à vous préciser que les autorités monégasques sont disposées à conclure avec les Etats qui en feraient la demande des accords d'échange de renseignements conformes aux standards internationaux développés par l'OCDE et reconnus par l'ONU. La Principauté veillera naturellement à ce que sa législation interne permette l'application effective de ces accords dès leur conclusion.

Par souci d'efficacité, les autorités monégasques souhaitent, pour atteindre cet objectif, privilégier le cadre des discussions déjà engagées avec la Commission européenne en vue de conclure un accord "anti-fraude" avant la fin de l'année 2009. Le respect des standards internationaux en matière d'échange de renseignements pourrait ainsi être expressément prévu par cet accord. Cette clause serait donc applicable à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne signataires de cet accord.

Par ailleurs, Monaco est disposé à engager dès à présent avec les Etats qui le souhaiteront, et tout particulièrement avec les membres du G20 n'appartenant pas à l'Union européenne, des négociations en vue de conclure des accords bilatéraux d'échange de renseignements conformes aux standards internationaux.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général, de bien vouloir agréer l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous.

Jean-Paul PROUST

Monsieur Angel GURRIA
Secrétaire Général de l'O.C.D.E.
2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16